LE FIGARO

Publié le 17.04.2024

JUSTICE

Un député veut toute la vérité sur les émeutes pages

SOCIÉTÉ

Un député veut toute la vérité sur les émeutes

Paule Gonzalès et Jean-Marc Leclerc

Patrick Hetzel, rapporteur du budget de la Justice, a débarqué mercredi au ministère pour faire un «contrôle sur pièces».

ceptionnel : ce 17 avril, en membre de la commission des finances, rapporteur du budget de la Justice, le député LR du Bas-Rhin, Patrick Hetzel, a effectué, dès 10 heures, au ministère de la Justice, un «contrôle sur pièces» pour obtenir des informations relatives à la gestion judiciaire des émeutes de l'été dernier en France qu'il réclame en vain depuis

Il a été reçu par Valérie Delnaud, la directrice de cabinet du ministre, puis par la directrice adjointe des affaires criminelles et des grâces, Sophie Macquart-Moulin, qui n'avaient d'autre choix que de déferrer à sa requête, s'agissant de l'exercice de pouvoirs que confère à l'élu une ordonnance de 1958 sur le contrôle budgétaire. Ce sont ces mêmes pouvoirs spéciaux qui ont permis récemment à l'un de ses collègues du Sénat de déterrer les prévisions de déficit alarmantes du Trésor. Le Parlement n'y recourt que lorsqu'il a le sentiment d'être en butte à une forme d'obstruction de l'État.

Les chiffres par juridiction

Avec le président du groupe LR à l'Assemblée, Olivier Marleix, le rapporteur Hetzel a ainsi la conviction que le gouvernement escamote une partie de la réalité du traitesuspecte notamment que l'effectivité des sanctions contre les auteurs et leurs resdémarche inutile, puisque ses interlocutrices magistrates lui ont remis un certain

aurait-il de l'eau dans le gaz transmises, il relève que «pour 1660 mientre le Palais Bourbon et la neurs poursuivis, 174 parents ont été Place Vendôme? Fait ex- condamnés », soit environ un sur dix.

Dans son courrier à la direction des afvertu des pouvoirs spéciaux faires criminelles et des grâces (DACG), que lui confère son statut de transmis à la veille du contrôle, pour permettre à l'administration de rassembler ces éléments de réponse, l'élu rappelait que le garde des Sceaux, « par une circulaire du 30 juin 2023 relative au traitement judiciaire des violences urbaines, aux procureurs de la République et aux parquets généraux », avait demandé «de lui remonter quotidiennement via la DACG» les «informations concernant les suites pénales

> données par les juridictions» aux graves événements de juin 2023.

Il déplorait aussi que le député Olivier Marleix, malgré ses courriers à la Chancellerie sur le sujet, en septembre puis octobre 2023, l'un restant sans réponse, l'autre suivi d'une réponse partielle, se soit vu, en quelque sorte, claquer la porte au nez par la Place Vendôme. Alors qu'il réclamait légitimement, comme parlementaire, des «éléments (qui) permettent de juger de l'efficacité ou de l'échec de la réponse pénale».

Or, rapporte le député Hetzel concernant son collègue, le gouvernement a refusé de lui communiquer ces chiffres sous prétexte que «le ministère de la Justice ne dispose pas de données à l'échelle du département, en l'absence d'adéquation entre la carte judiciaire et la carte administrative ».

Les propres démarches entreprises enment des émeutes dans les juridictions. Il suite par le député Hetzel n'avaient pas davantage été concluantes. «N'ayant toujours pas obtenu le détail demandé, je ponsables légaux, s'agissant des mineurs, renouvelle ma demande », insiste-t-il dans n'ait pas été à la hauteur. Ce n'était pas une sa lettre, visiblement contrarié. Et de poursuivre : « C'est pourquoi je vous informe que je me rendrai par la présente dans nombre de documents. Parmi les données vos locaux à la Chancellerie mercredi 17 avril

à 10 heures. » Son objectif : «Obtenir les chiffres détaillés issus des remontées des tribunaux pour comprendre l'impact des émeutes et la réponse pénale associée dans chaque département et bassin de vie », déclare-t-il. Il est reparti de la Place Vendôme, ce mercredi, avec deux tableaux remplis de chiffres à décrypter, cour d'appel par cour d'appel.

Remontées détaillées des tribunaux

S'il réclame les remontées détaillées des tribunaux, c'est, dit-il, pour savoir notamment si la réponse pénale a été homogène. Il désirait ainsi se faire communiquer «pour chaque tribunal», «le nombre de personnes interpellées, le nombre de personnes déférées, le nombre de personnes condamnées ».

Les LR, c'est évident, ont jugé suspectes les réticences de l'État à communiquer les chiffres par juridiction. Le diable seraitil dans les détails? Rien que pour «la cour d'appel de Versailles, 851 personnes - contre 6286 dans toute la France - ont été "orientées" vers des poursuites dont 243 mineurs et 608 majeurs. Au final, le nombre de personnes poursuivies s'élève à 694, dont 192 mineurs », souligne la synthèse remise au député Hetzel.

Ce dernier n'a plus qu'à exiger le taux d'exécution des peines pour les majeurs et celui des mesures éducatives qui ont été infligées aux mineurs. Ces chiffres sont l'angle mort de la justice. Ce sont pourtant eux qui reflètent le vrai bilan de son action. Car que vaut une peine qui n'est pas exécutée? À ce stade, le député Hetzel ne les a pas encore obtenus. Son initiative souligne, à tout le moins, l'inertie du système d'analyse des données judiciaires, près d'un an après les émeutes.



Patrick Hetzel, rapporteur du budget de la Justice et député LR du Bas-Rhin, à l'Assemblée nationale,